### UNIVERSITE CHARLES-DE-GAULLE LILLE 3

SCIENCES HUMAINES, LETTRES ET ARTS



### **INSTITUT DE FORMATION DE MUSICIENS** INTERVENANT À L'ÉCOLE **CFMI**

Villeneuve d'Ascq, le 03 juillet 2009

### ATTESTATION

Je soussignée, Jacqueline BRUCKERT, responsable pédagogique du Centre de Formation des Musiciens Intervenant à l'école, certifie que Marie LEDERMANN a bien obtenu le diplôme du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) à la session de juin 2009.

En foi de quoi, cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Pour Jacqueline Bruckert, Isabelle Chiwalo Assistante de la Formation Initiale

STRUT DE EQRIMATION DE LE MAHERYMANI UNIVERSITE DE LALI 8 P. 149 69659 VILLENEUVE DVANCE 25 20 47.04 50 Pax 20 01 ca

> DU & PONT DE BOIS » B.P. 60149 59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX Standard: Tél.: (33) 03 20 41 60 00 Télécople / Fax : (33) 03 20 91 91 71



IFMI - CFMI

IFMI - CFMI

Mme jacqueline BRUCKERT, Professeur permanent
161.: (33) 03 20 41 73 12

M. Jean JELTSCH, Professeur permanent
161.: (33) 03 20 41 73 13

M. Alain SUVEG, Professeur permanent
161.: (33) 03 20 41 73 16

Mme Muriel DE POORTER, Administratrice
161.: (33) 03 20 41 73 14

Mme Isabelle CHIWALO, Assistante formation initiale
161.: (33) 03 20 41 73 11

Mme Catherine DEBUIRE, Assistante insertion professionnelle
161.: (33) 03 20 41 73 15 Tél. : (33) 03 20 41 73 15 Fox : (33) 03 20 41 73 20





## CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE – PSC 1

Pantin, le 31/10/2023

- Vu le décret 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques
- Vu l'arrêté du 14 mai 1993 portant agrément à la Fédération Nationale de Protection Civile pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;
- Vu la décision d'agrément PSC 1 2912 P 75 délivrée le 29 décembre 2020 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation n°93496, établi en date du 31/10/2023 ;

Le Président de la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC), déclarant que

# Mme. Marie VOLGRINGER LEDERMANN,

né(e) le 06/03/1982 à SAVERNE (67)

juillet 2007 modifié susvisé, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24

délivre à Mme. Marie VOLGRINGER LEDERMANN, le présent certificat de compétences

François Richez

PSC1 - FNPC - n°PSC1PC2023/61900/57 93496 653120

Document dématérialisé. L'authenticité de ce document peut être contrôlée sur la page <a href="https://formations.protection-civile.org/verification-des-diplomes/?check=9VSUXV38Al">https://formations.protection-civile.org/verification-des-diplomes/?check=9VSUXV38Al</a>









## CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE – PSC 1

Pantin, le 31/10/2023

- Vu le décret 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques
- Vu l'arrêté du 14 mai 1993 portant agrément à la Fédération Nationale de Protection Civile pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;
- Vu la décision d'agrément PSC 1 2912 P 75 délivrée le 29 décembre 2020 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation n°93496, établi en date du 31/10/2023;

Le Président de la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC), déclarant que

Mme. Stéphanie ARBOGAST,

né(e) le 28/04/1975 à MEULAN (78)

juillet 2007 modifié susvisé, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24

délivre à Mme. Stéphanie ARBOGAST, le présent certificat de compétences

François Richez



BREVET D'APTITUDE
AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR
DE CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS



Le Ministre de la Jeunesse et des Sports,

Vu le décret 87-716 du 28 août 1987 et l'arrêté du 26 mars 1993 modifié relatif au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centres de vacances et de loisirs ;

. Vu le procès-verbal du jury départemental

en date du

09/12/1997

siègeant à

STRASBOURG

DÉLIVRE À

Monsieur OESCH CEDRIC

(NOM ET PRÉNOM)

LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR DE CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS

(PRÉCISER EVENTUELLEMENT LA QUALIFICATION VOLLE OU CANOT-KAYAK)

Département : Bas Rhin

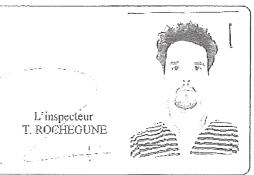
67/97/3/5355

Pour le Ministre

par délégation

Le Directeur Départemental

de la Jeunesse et des Sports







## CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE – PSC 1

Pantin, le 31/10/2023

- Vu le décret 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »;
- Vu l'arrêté du 14 mai 1993 portant agrément à la Fédération Nationale de Protection Civile pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;
- Vu la décision d'agrément PSC 1 2912 P 75 délivrée le 29 décembre 2020 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation n°93496, établi en date du 31/10/2023;

Le Président de la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC), déclarant que

M. Cédric OESCH,

né(e) le 02/06/1975 à STRASBOURG (67)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à M. Cédric OESCH, le présent certificat de compétences.

François Richez

PSC1 - FNPC - n°PSC1PC2023/61896/57 93496 653124

Document dématérialisé. L'authenticité de ce document peut être contrôlée sur la page <a href="https://formations.protection-civile.org/verification-des-diplomes/Pcheck=YWRRKBS96P">https://formations.protection-civile.org/verification-des-diplomes/Pcheck=YWRRKBS96P</a>